

RÈGLEMENT PARTICULIER

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PARTICULIER COMPLÈTE LE RÈGLEMENT STANDARD DES COURSES DE CÔTES

L'Association Sportive Automobile du VIGNOBLE TARNAIS organise **le 4 et 5 septembre 2021**, avec le concours de l'Écurie AUTO SPORT PASSION, sous le patronage de la ville de GRAULHET et du village de BUSQUE, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée:

7ème COURSE DE CÔTE RÉGIONALE LA COURBE

Cette Épreuve compte pour:

- La Coupe de France de la Montagne 2022 Coefficient 1;
- Le championnat des Commissaires de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2021 ;
- Le Championnat de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées de la Montagne 2021 coeff 2;

Le présent Règlement a été approuvé par la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées

Sous le **N°R38 En date du 01/07/2021**

Et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation

N° 408 En date du 01/07/2021

Organisateur technique AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET

Président Luc BASCUGNANA 06.63.35.38.84

ART. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels:

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Marcel CABROL licence 14590 0915 ASA du Vignoble Tarnais

Commissaires Sportifs

Brigitte MARTY licence 136694 0915 ASA du Vignoble Tarnais

Guillaume AMBLARD licence 171372 0915 ASA du Vignoble Tarnais

Directeur de Course

Yves ESCLOUPÉ licence 76046 0903 ASA Ingres

Directeur de Course Adjoint

Éric BONIFACE licence 131210 0906 ASA Saint-Affrique

Responsable des Commissaires Techniques

André FOURMENT licence 6222 0907 ASAC du MIDI

Commissaires Techniques

André MOMMAYOU licence 12924 0903 ASA Ingres

Alain FARNIÈRE licence 64948 0901 ASA Albi

Bernard SANGLA licence 8230 0901 ASA Albi

Chargées des Relations Concurrents

Christian AMBLARD licence 198960 0915 ASA du Vignoble Tarnais

Classement

Nicole BONNET licence 7422 0901 ASA Albi

Chronométrateur

Béatrice CORDONIN licence 221270 0903 ASA Ingres

Médecin

Docteur Thierno BAH

Chargé de la mise en place des moyens

Noël MEYSSONNIER licence 221269 0915 ASA du Vignoble Tarnais

Chargée des Commissaires de Route

Béatrice CORDONIN licence 221270 0903 ASA Ingres

Article 1.2p. Horaires

Clôture des engagements le mardi 31 août 2021 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le jeudi 2 septembre 2021 sur le site : [http:// auto.sport.passion.free.fr](http://auto.sport.passion.free.fr) ou celui de l'ASA du Vignoble Tarnais.

Vérifications Administratives:

Samedi 4 septembre 2021 de 14h30 à 18h30 Salle Communale Vaissière, Le Bourg, 81300 BUSQUE.

Vérifications Techniques:

Samedi 4 septembre 2021 de 14h45 à 18h45 Domaine de Vaissière 81300 BUSQUE.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs:

Samedi 4 septembre 2021 à 17h45 Salle Communale Vaissière, Le Bourg, 81300 BUSQUE.

Briefing des commissaires:

Dimanche 5 septembre 2021 7h45 au bas de la côte.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8h30.

Parc de départ au parking du Bourg 81300 BUSQUE.

Essais non chronométrés le dimanche 5 septembre 2021 de 8h30 à 9h15.

Essais chronométrés le dimanche 5 septembre 2021 de 9h30 à 12h.

Briefing des pilotes :

Dimanche 5 septembre 2021 à 8h sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h30.

COURSE:

1ère Montée dimanche 5 septembre 2021 de 14h à 15h.

2ème Montée dimanche 5 septembre 2021 de 15h15 à 16h15.

3ème Montée dimanche 5 septembre 2021 de 16h30 à 17h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont donc susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à la fin de la 3ème Montée, au parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office.

PODIUM:

Au départ, le dimanche 5 septembre 2021 à la fin de la dernière Montée.

Remise des Prix:

Aucun Prix financier ne sera remis. Les concurrents auront leur palmarès le dimanche **5 septembre 2021** à l'issue de l'affichage des résultats définitifs, **au Bas de la Côte.**

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs:

Samedi 4 septembre 2021 à 17h45, Salle Communale Vaissière, Le Bourg, 81300 BUSQUE.

Dimanche 5 septembre 2021 à 12h15, au bas de la Côte.

Dimanche 5 septembre 2021 à la fin de la 3ème Montée au bas de la Côte.

Article 1.3p Vérifications:

Vérifications Administratives :

Samedi 4 septembre 2021 de 14h30 à 18h30 Salle Communale Vaissière, Le Bourg, 81300 BUSQUE.

Vérifications Techniques:

Samedi 4 septembre 2021 de 14h45 à 18h45 Domaine de Vaissière 81300 BUSQUE.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOUSQUET 2, rue Mermoz 81300 GRAULHET.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter, le permis de conduire, la licence, la fiche d'homologation de la voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le samedi 4 septembre à 18h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le samedi 4 septembre 2021 à 17h45.

En cas de retard ou problème, merci de contacter Marilou au 06 03 65 14 29 ou Luc au 06 63 35 38 84.

ART. 2p - ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ART. 3p - CONCURRENTS ET PILOTES

Article 3.1p. Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

AUTO SPORT PASSION 9, PASSAGE CLOS DE PLAISANCE 81300 GRAULHET

Tél.: 05 63 34 87 98 Fax : 09 58 64 55 49 - Luc 06 63 35 38 84 ou Marilou au 06 03 65 14 29

Jusqu'au mardi 31 août 2021 minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à : 280 €, réduit à 140 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation (les chèques ne seront encaissés qu'après l'épreuve).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ART. 4p - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Article 4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côtes.

Rappel: les classes des groupes CNF et CN sont confondus

Une même voiture pourra être utilisée successivement par 2 conducteurs.

Article 4.2p. Carburants - Pneumatiques - Équipements:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.2.7p. Échappement

Voitures fermées, CM et GT Niveau sonore maximal 105 dB.

Voitures ouvertes Niveau sonore maximal 110 dB.

Article 4.3p. Numéros de course

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ART. 5p - PUBLICITÉ

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif.

Publicité optionnelle sera précisée par additif.

ART. 6p - SITE ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p. Parcours

La Course de Côte de La Courbe a le parcours suivant:

Départ: Sur la D10 100m après l'embranchement de la route de Vaissière

Arrivée: Sur la D10 500m avant le Site de La Courbe (centre Loisirs).

La course se déroulera en 3 Montées.

Procédure de départ:

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Pente moyenne: 6,5%.

Longueur du parcours: 1800m

Modalité de retour au départ, par la côte.

Parc départ: parking le Bourg 81300 BUSQUE.

Parc arrivée: Site de La Courbe 400m après l'arrivée.

Article 6.2p. Route de course

Accès par voie réservé et matérialisé à cet effet.

Article 6.3p. File de Départ

File de départ: route de Vaissière.

Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

Article 6.4p. Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 6.5p. Parc Concurrent

Le parc concurrent est situé au parking du Bourg 81300 BUSQUE

Le parc concurrent est accessible à partir de 8h le samedi 4 septembre 2021.

Article 6.6p. Parc Fermé Final

Le Parc Fermé Final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé: au bas de la côte.

Article 6.7p. Tableaux d'affichages

Les tableaux d'affichages seront placés: Pendant les essais et la course au parc départ: au bas de la côte.

Pendant les vérifications au parc des vérifications: au bas de la côte.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée: au bas de la côte.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

Article 6.8p. Permanence

Permanence téléphonique se tiendra:

À GRAULHET au secrétariat chez Marie-Hélène GEROMIN

Au 05 63 34 87 98 ou 06 03 65 14 29 ou Luc 06 63 35 38 84.

À BUSQUE au PC Course le 5 septembre 2021 : 07 68 77 32 42.

Centre Hospitalier d'ALBI - Accueil Urgences 05 63 47 43 95

Centre Hospitalier de CASTRES - MAZAMET 05 63 71 63 71

ART. 7p - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 7.1p. Essais

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Article 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)

Un briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications administratives.

Un briefing aura lieu au départ de la côte à 8h, la présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire.

Article 7.3p. Course

Les départs seront donnés par feux tricolores.

Ordre de départ: F2000 - N/FN - A/FA - GT – FC - GTS - CM - CNF - CN - E - FF - FR - F3 .

Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

ART. 8p - PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ART. 9p - CLASSEMENT

Le classement s'effectuera sur la meilleure Montée

Les classements provisoires seront affichés à la fin de la 3ème Montée au parc fermé et seront établis de la façon suivante:

1 classement général

1 classement pour chacun des groupes

1 classement par classe

1 classement féminin

ART. 10p - PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

Article 10.2p. Prix

Aucun prix financier ne sera remis

Article 10.3p. Coupes

Il sera attribué un certain nombre de coupes de la façon suivante:

SCRATCH : au 3 premiers

CLASSES : aux premiers de classe

FÉMININE : à la première féminine

Article 10.4p. Podium

Au départ le 5 septembre 2021 à la fin de la 3ème Montée.

Article 10.5p. Remise des Prix

Remise des Palmarès le **dimanche 5 septembre 2021** à l'issue de l'affichage des résultats définitifs,

Au Départ au Bas de la Côte.

PLAN DE SITUATION

- 60 km de TOULOUSE (31000)
- 18 km de GAILLAC (81600)
- 28 km d'ALBI (81000)
- 36 km de CASTRES (81100)
- 5 km de GRAULHET (81300)

